

En tirailleur : le culte des idoles.

1. Ces bons patriotes de « l'Ouest-Eclair » !

Il a été question à la Chambre de *l'Ouest-Eclair*, le mercredi 18 février.

Ce journal républicain quotidien incarne à merveille avec MM. Desgrées du Lou et l'abbé Trochu la double représentation de la noblesse et du clergé. Il ne manque plus en manchette que le nom plébéien de M. Paul Simon qui représenterait le Tiers-Etat, pour que la survivance des trois ordres devienne ainsi un fait accompli.

Il faut croire que son ange tutélaire ne veille plus sur M. Emmanuel Desgrées du Lou et que la grâce a définitivement abandonné l'abbé Trochu, car tous deux s'évertuent, griffes ouvertes, à déchirer le crédit de la France et à conspirer contre sa sécurité.

J'invoque comme preuve de ce que j'avance le numéro de *l'Ouest-Eclair* qui porte la date du samedi 14 février, La première page est vraiment symbolique.

A la chasse, il arrive parfois au tireur heureux de réussir un doublé. On fait mieux à *l'Ouest-Eclair*, en cinq colonnes, ce journal a

trouvé le moyen de porter aux nues la manifestation de Rennes qui tendait à organiser la rébellion contre les lois, de s'efforcer de saigner à blanc le crédit du pays en dénonçant la politique financière du Cartel, et, enfin, de tenter de nous brouiller avec les Anglais en ravivant à leurs yeux la hantise du sous-marin français.

Ce journal, qui est aux mains des prêtres et des jésuites, des réguliers et des séculiers, ce qui aujourd'hui est tout un, ne se doute pas qu'en cherchant à frapper le Gouvernement, il atteint la France.

Plus le libéralisme d'Herriot monte et plus l'exaspération des cléricaux grandit. Ces derniers ne sauraient admettre que le Gouvernement du pays leur échappe. Sous le Bloc National, ils ont cru toucher à la domination. Cette illusion a été courte. Les élections dernières ont ruiné leurs espérances et mis leurs ambitions à plat. Alors ils ont imaginé de ruiner le crédit de la France et de l'amener à capituler et à demander grâce, à genoux, à... leurs genoux, ceux de l'Eglise !

Le Gouvernement, sous prétexte de respecter la liberté, va-t-il tolérer plus longtemps cette conspiration tramée contre la France ?

Il y a des bornes à la patience et des limites à la tolérance.

La République qui est bonne fille, et, animée du plus pur esprit de liberté, ne saurait impunément abdiquer le souci de sa conservation.

Une catastrophe financière atteindrait tout le monde, le pauvre comme le riche. Dans le naufrage universel, le clergé seul s'en tirerait, car la crainte de l'enfer amènerait les marguilliers et les

bigotes à se dépouiller à leur profit de leurs provisions de bouche et de leurs vivres de réserve.

Quel pot-au-feu que l'enfer ! Disaient les frères de Goncourt dans leur journal dont je recommande la lecture à mes amis.

Assez de compromissions et de faiblesse !

L'esprit s'enivre comme le corps et on ne saurait tolérer plus longtemps ces entreprises criminelles de presse ourdies par une milice religieuse dont Napoléon Ier ne voulait à aucun prix, que les rois savaient à l'occasion faire rentrer dans le devoir, et qui conspire à ciel ouvert, aujourd'hui, sous la République.

Au temps de la Révolution on aurait pendu haut et court, à côté des profiteurs et des affameurs du peuple, ces ennemis déclarés du bien public.

Il ne s'agit actuellement que de les cueillir en douceur, pour les mettre à l'ombre et leur appliquer les articles d'un code qui a mis dans les lois un peu de cette humanité que les cléricaux n'ont pas dans le cœur.

Qu'on ne s'y trompe pas, le péril est grand et il faut le conjurer à tout prix avec le secours des lois.

La liberté, oui, nous y tenons, mais la liberté sous la sauvegarde et dans le respect des lois. *Sub lege libertas* (la liberté sous la loi).

Les cléricaux profitent de nos embarras financiers nés de la guerre et aggravés par le Bloc National, pour exiger que la France

capitule devant eux. Transformant la formule connue, ils s'écrient effrontément : « Hors de notre Eglise politique, point de salut. »

Le moment est venu de relire le discours admirable que prononçait à la Chambre *Louis Hémon* et de méditer ce passage : « Vous vous étonnez, messieurs les cléricaux, qu'on n'accepte pas votre main tendue ? Et c'est au nom du patriotisme que vous nous demandez entrée dans la République ? Ah ! Tenez, mieux vaudrait ne pas prononcer ce mot. C'est justement au nom du patriotisme que nous conjurons la France d'éloigner d'elle *la suggestion mortelle de vos doctrines*. Si cette attitude vous étonne, elle est facile à justifier d'un mot. Allez donc demander à Cuba ou aux Philippines ce que *le cléricalisme fait des Nations qui se livrent à lui*. »

Georges LE BAIL, 26 février 1925

2. Le candidat Berthéléme et « l'Ouest-Eclair ».

Le journal *l'Ouest-Eclair* donne aux électeurs la primeur de l'annonce de la candidature de M. Berthéléme et de sa profession de foi.

C'est dire assez que M. Berthéléme embrasse la religion nouvelle.

Paul Simon le prend sous sa protection : Jadé, roi du Cap, l'accueille à bras ouverts dans son royaume, tandis que Balanant l'embrasse avec ferveur sur la moustache et sur le bouc, signes évidents de la virilité politique. Quant à Trémintin, il exulte, les bras en croix et les yeux tournés vers le ciel. En politique il joue toujours le rôle du Grand-prêtre dans *Athalie*.

M. Berthéléme est navré d'avoir été invalidé par le Conseil d'Etat, et il explique avec mélancolie aux électeurs les motifs de sa mésaventure. Lisez plutôt :

« En plus des racontars habituels, monnaie courante des candidats malheureux, M. Le Séac'h relevait qu'à Pleyben, Le Cloître, Lennon et Gouézec, communes où il n'avait pas la majorité, un certain nombre d'électeurs n'étaient pas passés par l'isoloir avant de déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Or, vous savez tous que cette disposition, obligatoire en principe, ne peut être appliquée à la lettre et que, d'un usage constant, il suffit d'appliquer la lettre dans son esprit. S'il en était autrement, en effet, pas une élection ne serait valable.

C'est là cependant la raison et l'unique raison de mon invalidation... »

Paourkez aotrou Berthéléme !

Savez-vous, Monsieur Berthéléme, qui a préparé ce mauvais café dont vous êtes mort passagèrement ?

Ce sont vos amis, les sillonnistes !

Ils ont fait juger exactement la même chose contre M. Le Bail qui fut invalidé il y a trois ans par le Conseil d'Etat !

Bien mieux, ils ont encore, il y a 2 ans, tenté contre M. Le Bail la même manœuvre, qui, cette fois, n'a pas réussi, parce qu'œuvre d'imagination pure, elle était à cent lieues de la vérité.

Si M. Berthéléme a été occis, il le doit à ses frères d'armes qui ont inventé contre d'autres ce coup digne du père François.

Vous n'ignorez pas, M. Berthéléme, que celui qui se sert de l'épée périra par l'épée. M. Le Bail hier, et, aujourd'hui, M. Berthéléme. Chacun son tour !

Le Conseil d'Etat, qui rédige de courts arrêts et s'en tient à un argument unique quand il est bon, ne s'est pas étendu davantage, mais Le Séac'h articulait, à juste titre, que la liberté du vote n'avait pas été observée, notamment dans votre commune.

Il est donc juste qu'on recommence puisqu'il y a eu mal donne. Le clergé vous soutiendra à fond car il sait qu'il peut compter sur vous. Voua êtes son homme.

N'avez-vous pas voté, récemment, au Conseil général, contre l'application des lois laïques ? N'avez-vous pas précédemment voté en faveur de la R. P. S. ?

Vous êtes tout le contraire d'un laïque. Je reconnais que comme tant d'autres vous n'avez pas retourné votre veste, parce qu'elle a toujours été tournée vers la calotte et les calotins.

Certains républicains ont eu pour vous dans le passé des trésors d'indulgence, sous prétexte que, dans les élections sénatoriales, vous votiez pour une liste bigarrée ayant assez l'aspect d'un nougat de Montélimar.

Et voilà qui n'est pas bien sûr ! Je ne mettrais pas la main au feu pour jurer qu'il en a été ainsi.

Enfin, voua avez bénéficié de cette légende.

Le Citoyen ne donne pas dans ces histoires de la mère l'Oie ni dans ces contes à dormir debout.

Il vous combat parce qu'il estime que vous faites le jeu de la réaction et que vous êtes l'homme de la réaction.

Si des républicains vous ménagent, c'est que leur républicanisme décline comme la lune en évolution vers son dernier quartier.

Libre à l'Eglise politique d'accueillir aujourd'hui avec ferveur les tièdes (*an dud klouar*) qu'elle vomissait jadis ! Les républicains ne peuvent s'accommoder des neutres en politique. Le moment est venu de se déclarer, d'être pour ou contre, et vous êtes nettement contre la République laïque.

Voilà pourquoi le dimanche 15 mars les électeurs républicains du canton de Pleyben voteront en masse pour le Séac'h, le laïque et le républicain !

Regardez le calendrier à la date du 16 mars. Il porte la mention *Oculi*, un mot latin qui signifie les yeux. Oui, plus que jamais, avant de voter, le moment est venu d'ouvrir l'œil, et le bon !

Araok, 12 mars 1925

3. Oh ! Les braves gens !

A travers le canton de Pleyben...

Le samedi 14, veille d'élection, j'ai parcouru sept communes du canton de Pleyben sur neuf, en compagnie de mes amis Bourlès et Le Séac'h.

L'or n'est pas rare dans un pays qui compte des hommes de la valeur politique et de la trempe morale d'un Bourlès.

Et puis, il y avait le candidat Le Séac'h, un mutilé de la guerre, un jeune, un de ceux trop rares hélas ! Dans les générations nouvelles qui ne craignent pas d'arborer à leur chapeau la cocarde des grands aïeux républicains. Nous avons ensemble fait des réunions publiques à Brasparts, Pleyben, Pont-Coblanc, tandis que dans d'autres communes, Le Cloître, Lennon, Gouézec, nous réunissions seulement quelques amis. Songez donc ! Il s'agit là des communes où MM.Berthéléme, Henry et de Legge exercent leur influence, pour ne pas dire leur domination.

Quel courage il a fallu aux électeurs pour se déplacer, se faire voir, et, surtout, pour nous recevoir dans leur maison de commerce du bourg. Ah ! Les braves gens !

Un peu partout aussi on m'a demandé des nouvelles de mes amis absents. J'ai rassuré les gens en leur disant qu'ils se portaient fort bien.

Quel crime de négliger ces belles troupes républicaines !

Mais voilà.

Notre propagande par le journal est nulle ou, du moins, insuffisante. *Le Citoyen* cependant y consacre chaque année plusieurs milliers de francs. Notre parti manque de conférenciers. C'est uniquement dans les rangs des socialistes, des démocrates, et, hélas ! Aussi des communistes, qu'on rencontre de jeunes apôtres à la parole ardente.

La bourgeoisie est devenue aujourd'hui, momentanément, je l'espère, une terre inféconde. Elle ne produit plus d'orateurs, de conférenciers, ni d'animateurs politiques. Son rôle paraît terminé.

Quand, samedi dernier, à 8 heures du soir, dans la nuit et sur la route, je haranguais les beaux gars, les rudes ouvriers de Pont-Coblanc accourus pour m'entendre, je souhaitais intérieurement que le mystérieux avenir nous apporte les satisfactions que le présent nous refuse.

Je fais des vœux pour qu'il surgisse bientôt des apôtres à la parole de feu des rangs de cette jeunesse qui se fortifie présentement les muscles dans les assauts sans cesse renaissants du football hebdomadaire.

Je tiens à rendre hommage à la parfaite attitude du parti socialiste dans l'élection de Pleyben. Tandis que le *Cri du Peuple* conseillait nettement aux socialistes du canton de voter pour Le Séac'h et que les militants de ce parti se dépensaient sans compter pour assurer le triomphe de Le Séac'h, les chefs, agissant avec beaucoup de tact et de délicatesse, évitaient toute intervention personnelle qui, en fortifiant leurs positions dans le canton, aurait pu nuire au radical-socialiste Le Séac'h dans l'esprit des modérés.

A quoi bon se gêner ?

Ces modérés ont marché pour Berthéléme.

Il en est parmi eux qui accompagnaient leur curé à la manifestation de Quimper ou qui attendaient de je ne sais qui un mot d'ordre qui n'est pas venu.

Moralité :

Certains modérés s'étonnent que le parti radical socialiste s'organise et ils voient dans cette forte cristallisation des éléments avancés du parti républicain un signe de division.

Ah ! Que non pas ! Nous voulons l'union plus que jamais, l'union à deux, et, même à trois. Nous voulons être forts ; nous souhaitons aux bons modérés d'être forts, eux aussi.

Tandis que nous prenons en politique l'allure des chasseurs à pied, nous leur demandons de nous suivre au pas mesuré de l'infanterie.

Nous souhaitons au parti modéré de s'épurer en rejetant de son sein les éléments suspects qui le discréditent et le compromettent.

J'entends par là les faux républicains qui emboîtent le pas aux évêques dans les manifestations ou qui votent jésuitiquement en faveur de la R. P. scolaire dans les assemblées municipales.

GLB, 19 mars 1925

4. Le manifeste des cardinaux anarchistes et le christianisme des banquiers.

Le président *Herriot* a déchaîné l'autre jour une tempête de protestations à droite quand il a prononcé cette phrase : « Le laïcisme, dont nous nous réclamons et que je vais tenter de définir, ne nie pas la collaboration que le christianisme a fournie, en certaines heures, à l'histoire de l'humanité surtout lorsqu'il se présentait dans ses formes primitives, dans ses formes pures, dans ses formes agrestes, si j'ose ainsi dire, lorsqu'il était non pas le *christianisme des banquiers*, mais le christianisme des catacombes... ».

Herriot aurait pu dire le christianisme de l'anarchie et de la banque.

Dans leur déclaration, les cardinaux font appel aux puissances d'argent, aux *personnalités les plus considérables de la banque, de l'industrie, du commerce*. Dans quel but ? Evidemment dans le but — puisqu'il est question des *moyens* à employer pour venir à bout de la laïcité, de la Gueuse — de lui couper le crédit, c'est-à-dire les vivres, de la mettre à *quia* et de l'amener à capitulation. Dans les derniers événements, l'alliance de la cléricaille et de la haute banque a paru chose accomplie.

Herriot a donc mis le doigt sur la plaie quand il a prononcé ce mot de christianisme des banquiers atteignant ainsi l'Eglise militante dans sa partie la plus sensible.

Je dis en outre que le manifeste des cardinaux prêche l'anarchie quand il conseille la désobéissance aux lois du pays. Ecoutez plutôt comment les cardinaux traitent les lois de laïcité dont ils disent, après les avoir qualifiées de lois injustes : « *Dès lors, les lois de laïcité ne sont pas des lois. Elles n'ont de lois que le nom, un nom usurpé ; elles ne sont que des corruptions de la loi, des violences plutôt que des lois.* »

Eh ! Que ne l'avez-vous dit plutôt, MM. les cardinaux, quand M. Poincaré gouvernait le pays. A cette époque, à l'instar des félins, vous montriez patte de velours, espérant endormir l'opinion, la surprendre dans son sommeil et vous emparer du pouvoir par surprise. Le scrutin du 11 mai 1924 a été pour vous une déception cruelle et le renversement de tous vos beaux rêves de domination. En conséquence l'idée vous est venue de créer par une propagande criminelle un état anarchique dans le pays pour que, par dégoût et lassitude, la nation vous appelle à remettre de l'ordre dans les affaires de l'Etat et à inaugurer sous vos auspices la paix de la servitude.

Vous êtes des anarchistes ! Comme eux vous voulez le désordre et le chaos. Mais, tandis que les professeurs de désordre et les séides de l'anarchie ont une excuse tirée le plus souvent du dérangement de leur cerveau, ou de leur misère parfois imméritée, ou des injustices cruelles d'une société marâtre, vous êtes, vous, les anarchistes gros et gras, mitrés et crossés, grisés d'encens, couverts d'adulations, saouls de domination, n'ayant rien de commun avec votre divin Maître qui faisait sa société des pauvres prolétaires et chassait à coups de fouet les marchands du temple.

Les lois de laïcité, écrivez-vous, tendent à substituer au vrai Dieu, **des idoles (la liberté, la solidarité, la fraternité, la science)**.

Et voilà qui est dit.

La République laïque a instauré le culte des idoles.

La *liberté* ne suffit pas à ceux qui se disent persécutés tant qu'ils ne sont pas persécuteurs. Il n'appartient vraiment pas aux intolérants et aux bourreaux qui ont à leur passif les dragonnades, la St-Barthélémy, la croisade des Albigeois, la révocation de l'Edit de Nantes et la terreur blanche de la Restauration, de parler de la liberté qu'ils ne connaissent que pour l'avoir brimée et proscrite à travers les Ages. Tout allait mieux assurément lorsque, en 1873, dans le diocèse de Lyon, sept instituteurs et institutrices étaient révoqués et jetés à la rue pour avoir négligé d'apprendre le catéchisme aux enfants de l'école.

La *solidarité* déplaît aux gens qui n'ont connu que la charité, jamais celle de la tolérance des idées d'autrui, souvent il est vrai celle de la pièce de billon versée aux mains humiliées des pauvres gueux.

Ce qui fait la grandeur de la République fraternelle et secourable aux humbles et aux petits, c'est sa législation sociale. Voilà la couronne que vous arrachez de son front.

Anathème aussi à l'humanité et à la science !

Rien ne trouve grâce devant l'oligarchie des cardinaux doublement ivres de domination spirituelle et temporelle.

« Que sont devenues, sous le régime du laïcisme l'impartialité des tribunaux, la liberté des individus... ? »

C'est l'outrage à la magistrature.

Vous retardez.

On vous aurait poursuivis si vous aviez écrit cette phrase sous la Restauration. C'est l'époque où M. le président Séguier dans un arrêt célèbre flétrissait « une doctrine ultramontaine *qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques garanties par la charte constitutionnelle et par la déclaration du clergé de France en 1682, déclaration toujours reconnue et proclamée loi de l'Etat.* »

Sous Louis-Philippe, l'abbé Combalot était condamné à 15 jours de prison et 4.000 francs d'amende pour avoir attaqué dans une brochure le monopole universitaire.

C'était l'époque où M. Thiers, plusieurs fois ministre de la monarchie, disait : « Il y a le droit de l'Eglise sur lequel nous ne devons pas empiéter, mais il y a aussi le droit de l'Etat sur lequel nous ne devons pas souffrir qu'on empiète. »

Et M. Thiers ajoutait : « Il faut que l'Eglise sache qu'il y a des lois pour elle, et que ces lois sont inflexibles. »

Et M. Guizot plusieurs fois ministre de la monarchie, répondait ainsi à vos critiques enveloppées de l'époque : « Il faut tout dire, la liberté de la pensée et de la conscience, ce ne sont pas les influences religieuses qui l'ont conquise au monde : ce sont des influences civiles, des idées civiles, des *pouvoirs laïques* ».

Enfin, voici ce que disait plus récemment le grand Jules Ferry :

« L'Etat est laïque et doit rester laïque pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises ». C'est le langage de la sagesse et du bon sens, celui de la France laïque de toujours, tantôt révolutionnaire, tantôt libérale, tantôt aussi conservatrice.

La doctrine anarchique des princes de l'Eglise de France ne saurait prévaloir contre les lois fondamentales de laïcité qui président à la vie de tous les pays libres. »

GLB ,26 mars 1925

5. La Liberté !

La déclaration de l'Assemblée des Archevêques et Cardinaux dit que « les lois de laïcité tendent à substituer au vrai Dieu, des

idoles (la liberté, la solidarité, la fraternité, la science) ; à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions. »

Parlons un peu de la liberté. L'un de vos Papes l'a appelée un délire, une ivresse, un égarement, une aliénation de la pensée. Mais alors pourquoi le clergé et ses chefs revendiquent-ils si hautement le droit de s'enivrer et de participer à l'ivresse commune du siècle? Ils exigent la liberté absolue, c'est-à-dire le droit de vider jusqu'à la lie la coupe mortelle du péché.

Les lois laïques tendent à déchristianiser toutes les vies et toutes les institutions !

Et comment se fait-il que cette France saturée de laïcité ait dans la guerre, à l'heure décisive de la grande épreuve, enfanté des légions de héros, opéré des miracles et forcé l'admiration du monde dont elle est devenue l'école? La plus haute vertu chrétienne est celle du sacrifice, et, la laïcité, armée pour la défense du sol, l'a faite sienne.

N'a-t-on pas dit de la France, même laïque, surtout laïque, qu'elle était la plus haute puissance morale du monde ?

Et pourtant, à l'heure où elle se signalait ainsi par des gestes éclatants, elle avait fait la séparation des Eglises et de l'Etat, voté les lois sur les Congrégations, réalisé le divorce, supprimé l'ambassade du Vatican, et, toutes les générations de jeunes combattants qui luttaient pour la Patrie s'étaient nourries du suc et de la moelle de l'enseignement laïque.

L'université de France avait produit ces cadres d'officiers qui se firent tuer pour la liberté, cette idole !

Tenez, le moment est venu de rappeler à la réaction un mot du duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe. Il écrivait à Cuvilier Fleury : « Les jeunes gens qui sortent des séminaires ne sont pas plus moraux que ceux qui sortent des collèges, ils sont moins francs, moins énergiques. »

Le mot idole vient du grec, *eidô*s, figure. Or, les catholiques ont appliqué, en l'étendant, la signification de ce mot aux statues des dieux, aux êtres fantastiques représentés dans les fausses religions.

Par malheur, les juifs, les protestants, tiennent le même raisonnement quand ils entrent dans nos églises peuplées de statues. Les catholiques se livrent pour eux au culte des idoles. Et, ceux qui ont la connaissance de l'antiquité classique s'étonnent, par exemple, qu'il y ait chez nous tant de *Notre-Dame* d'appellations différentes alors qu'il n'y avait en Grèce qu'une seule Diane, un seul Apollon, un seul Esculape.

J'ignore si nos saints bretons trouvent grâce devant ces étrangers, devant ces *païens* ironiques et médisants. Le jour où ils seraient attaqués, je les défendrais, parce que j'ai le culte des ancêtres et que j'ai le respect de ces braves gens, de ces prolétaires de la lande, de l'atelier et de la mer qui donnèrent à la Bretagne le spectacle d'une vie exemplaire.

Quand je compare la vie de nos artisans actuels à celle de leurs aînés, je trouve qu'ils n'ont pas dégénéré, et que, grâce à l'école laïque, la trace des vertus de nos pères, des vieux saints d'autrefois, s'est conservée parmi nous.

Ceci n'est qu'un prologue et je me propose dans des articles prochains de parler plus amplement de la *liberté*, de la *solidarité* et de tous ces grands mots souverains qui ont exercé leur empire à

toutes les époques sur l'esprit des hommes et que la démocratie française a fait descendre des hauteurs de l'idéal pour les concrétiser et les réaliser dans les faits et dans les lois.

GLB, 2 avril 1925

6. Le culte des idoles : La Liberté ! (suite).

Dans le précédent article je me suis attaché à démontrer que l'Eglise, après avoir flétri la *liberté*, la revendique hautement aujourd'hui contre ses adversaires dans sa plénitude la plus absolue.

Lors de la discussion de la loi sur l'Enseignement secondaire en 1844, *Guizot*, ministre de la Monarchie de Juillet, fut amené à répondre à *de Montalembert* qui, parlant au nom de la société religieuse, revendiquait pour l'Eglise le droit tout entier d'enseigner, en vertu de la parole d'en haut : « Allez et enseignez. »

M. Guizot fit valoir que ce ne sont pas les influences religieuses qui ont conquis au profit du monde la liberté de pensée et de conscience, mais bien des influences civiles et des pouvoirs laïques. En effet l'article XI de la Déclaration des *Droits de l'Homme et du Citoyen* proclame que : « La libre communication des pensées, et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme et que tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

A cette doctrine républicaine l'Eglise oppose la condamnation de la liberté.

Le Pape Clément VIII qui vivait à l'époque d'Henri IV disait de l'Edit de Nantes qu'il était le plus mauvais qui se pût imaginer parce

qu'il permettait *la liberté de conscience à tout chacun, qui est la pire chose du monde.*

Le Pape Grégoire XVI l'a condamnée aussi en l'appelant un *délire*, tandis que Pie IX la frappait de malédiction dans l'une des propositions du *Syllabus*. « Anathème à qui dira que le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec *le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.* »

Il n'y a pas autre chose dans le manifeste des Cardinaux et des Archevêques, héritiers de la pure doctrine de l'Eglise proclamée déjà autrefois par Saint Augustin quand il écrivait que le faux principe de la liberté du bien et du mal, c'est à dire *la liberté de l'erreur était pour l'âme la pire des morts.*

Cette théorie a inspiré à Louis Veuillot ce mot cruel : « On ne discute pas avec l'ivraie, on la fauche. » Mais le *Syllabus* va encore plus loin puisqu'il enseigne que l'Eglise a le droit d'employer la *force* pour combattre l'erreur et propager ses dogmes et sa doctrine « Art. XXIV Anathème à qui dira que l'Eglise n'a pas le droit d'employer la *force* et qu'elle n'a aucun pouvoir direct ou indirect. »

Qui n'aperçoit dès lors l'illogisme de la doctrine cléricale qui invoque au nom de la liberté de conscience les droits des catholiques et qui affiche en style oratoire cette insolente prétention : « Vous nous devez la liberté de tout faire contre vous, car tel est votre principe, et quant à nous nous entreprendrons tout contre vous et contre votre principe de liberté, car tel est le nôtre. »

N'entend-on pas tous les jours les prêtres condamner en chaire la liberté de la presse et proscrire la lecture des journaux hostiles ou même indépendants en y ajoutant même dans le

confessionnal le refus d'absolution dans le but de prohiber la lecture des mauvais journaux ?

En revanche, ils accomplissent des tours de force pour propager leurs journaux dans la masse et ils ne reculent même pas devant l'opportunité de quêtes à l'église pour répandre la bonne presse.

Ne pouvant supprimer le contradictoire, ils voudraient du moins supprimer la contradiction pour que se réalise la pleine vérité du proverbe « *celui qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.* »

L'idéal des gens d'Eglise serait une société de perroquets bornant son savoir au catéchisme, aux dogmes, aux opinions toutes faites et reproduisant servilement dans la réalité de la vie les consignes de l'Eglise.

Mgr de Ségur avait dit de la presse qu'elle était entre les mains de la Révolution un *appareil à seriner les hommes.*

En effet, quand on veut apprendre un air à des oiseaux, on leur répète cet air dix fois et vingt fois par jour au moyen d'un instrument *ad hoc.*

Je gage que le peuple français qui est un peuple de braves émancipés par la Révolution et par la République, son héritière, ne consentira pas facilement à devenir une grande volière où s'entasseraient serins et perroquets domestiqués par les curés.

GLB, 9 avril 1925

7. Le culte des idoles (suite). La Liberté de l'Enseignement !

La République est le seul gouvernement qui ait osé donner au peuple la liberté.

La loi de 1884 a autorisé les *syndicats professionnels* tandis que la loi du 1er juillet 1901 organisait la *liberté d'association*. La liberté de *réunion* a été consacrée et élargie successivement par les lois du 31 juin 1881 et du 28 mars 1907.

Enfin, la loi du 21 juillet 1881 a proclamé la *liberté de la presse*.

Nul plus que le clergé n'a eu recours à ces armes maudites, infernales, empoisonnées, empruntées à la doctrine de Lucifer, toutes condamnées par les encycliques et du haut des chaires des églises.

Après avoir condamné la liberté, toutes les libertés, les prêtres et leurs soutiens en font un usage quotidien, un abus scandaleux.

Pour s'excuser ils tiennent volontiers ce langage : « Faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais. »

Leur pratique, je n'ose dire leur amour de la liberté, va jusqu' à la griserie, jusqu' à la saoulerie.

Avec la liberté d'enseignement le clergé espère changer la face de la France.

Celui qui tient l'enfance, tiendra le pays dans vingt ou trente ans, le temps de façonner deux ou trois générations. *Leibnitz* l'avait prédit, et, *Victor Hugo* a dit un jour : « L'homme qu'on est, s'explique souvent par l'enfant qu'on a été. »

Aussi les rois et les empereurs ont tenu bon quand il s'est agi de refuser de confier aux mains du clergé l'avenir intellectuel des générations nouvelles. Tandis qu'ils autorisaient les frères de la

doctrine chrétienne à apprendre aux enfants juste assez pour leur permettre de savoir le catéchisme et de lire du latin, ils refusaient délibérément d'accorder au clergé la liberté de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Une instruction élémentaire sagement dosée devait donner aux rois des sujets et fidèles obéissants tandis qu'ils avaient besoin pour s'en faire un instrument de règne de la collaboration et du dévouement des classes moyennes, éclairées et dirigeantes.

Après avoir promis la liberté de l'enseignement secondaire dans la charte de 1830, le roi Louis-Philippe, se ravisant, refusa obstinément de l'accorder au clergé.

En 1831, *Montalembert*, se mettant en contravention avec la loi, ouvrit une école gratuite pour obliger le Gouvernement à reconnaître la liberté de l'enseignement promise dans la charte. Il fut poursuivi devant la haute-cour et le procureur général *Parsil*, qui remplissait les fonctions de ministre public, fit entendre ce rude langage : « Vous l'aurez donc cette liberté, mais vous l'aurez avec des conditions qui vous empêcheront de faire ce que vous voulez, d'enseigner une religion qui ne peut être une religion française, non pas la religion de *Bossuet*, les principes de 1861, mais l'ultramontanisme. Le premier des souverains pour nous, c'est Louis-Philippe, et non le pape. »

Quelques années plus tard, en avril 1844, comme on faisait au gouvernement le reproche d'être athée qu'on adresse quotidiennement à la République, le ministre conservateur *Guizot* répondait devant la Chambre des pairs : « On s'est servi d'une

expression très fausse, à mon avis, et très inconvenante, quand on a dit : *l'Etat est athée*. Non, certainement l'Etat n'est point athée, mais l'Etat est laïque et doit le rester pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises. »

Louis-Philippe repoussa avec une ironie déconcertante, presque impertinente, toutes les démarches de l'archevêque de Paris qui, à partir de 1841, vint souvent l'entretenir de la question de l'enseignement secondaire.

Si un président de la République osait aujourd'hui tenir pareil langage à un prélat, une vague d'indignation déferlerait contre lui dans le monde clérical.

Si Louis-Philippe laissa déposer un peu plus tard un projet de loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, il s'arrangea pour ne pas le faire aboutir, si bien que, quand en 1848, la révolution balaya le trône, les cléricaux étaient toujours dans l'attente et, comme sœur Anne, du haut de la tour, ils ne voyaient rien venir.

C'est la République agonisante qui, en 1850, accorda au parti clérical cette liberté funeste. Le clergé s'entend à circonvenir les moribonds.

Le clergé ne fut pas plus heureux sous le second Empire quand, en 1868, après un vaste pétitionnement organisé par lui dans le pays, la question de la liberté de l'enseignement supérieur vint en discussion devant le Sénat. Duruy était alors ministre de l'instruction publique. Un grand débat fut institué sur cette question au sein de la haute assemblée. Le cardinal de Bonnechose prit la parole à la séance du 24 mai 1868 et termina ainsi son discours : « Sachez le bien, tout

le monde scientifique et lettré, non pas seulement en France, mais en Europe, a maintenant les yeux sur le Sénat français et attend ce qu'il va faire. »

Sainte-Beuve parla. Il fit entendre au parti clérical de dures vérités. Son discours mériterait d'être conservé dans un recueil encyclopédique consacré aux œuvres d'affranchissement de la pensée humaine.

La liberté de l'enseignement supérieur fut condamnée au Sénat impérial par 84 bulletins blancs contre 31 bulletins bleus.

Afin d'édifier les gens bien pensants qui sont d'accord avec le manifeste des cardinaux pour condamner le culte des idoles, je cite les noms des grands personnages qui se sont opposés à l'octroi de la liberté de l'enseignement supérieur : Baroche, le président Bonjean, de Cambacérès, les maréchaux Canrobert, Niel, Randon, Vaillant, les généraux Fleury, Comte Gudin, Marquis de Laplace, Mellinet, Vinoy, les vice-amiraux Rigault de Genouilly et Tréhouart, le premier président Troplong, le procureur-général Delangle, le duc de Persigny, le comte de Lesseps, Elie de Beaumont, Chaix d'Est Ange, Mérimée, Nisard, Sainte-Beuve, de Mésonan, sénateur du Finistère... ,etc.

De l'autre côté de la barricade, parmi les cléricaux de l'époque, on comptait les cardinaux de Bonnechose, Mathieu, Donnet, Mgr. Darboy, le baron Dupin, Le Play, Le Verrier...

C'est la troisième République, la République nominale, encore engluée dans le cléricalisme de l'Assemblée de Versailles, qui, en

1875, a voulu cette liberté de l'enseignement supérieur destinée à accroître l'influence du clergé dans l'éducation.

Que de chemin parcouru en quelques années ! La face de la France va changer. Du sol du pays deux jeunesses différentes de culture et de tendances vont surgir qui s'opposeront nettement l'une à l'autre.

Le conflit est ouvert, la bataille est engagée, elle dure et durera longtemps...toujours.

C'est la lutte entre le dogme et la raison, entre le fanatisme et la liberté, entre le jour et la nuit, entre le *Syllabus* et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, entre la démocratie française, laïque et sociale, et la théocratie romaine intolérante et niveleuse et qui s'appesantit comme une chape de plomb sur l'humanité.

GLG, 16 avril 1925

8. Comprenez si vous pouvez !

Les manifestations de Quimper et du Folgoët et les élections municipales.

Trente cinq mille manifestants à Quimper ! Cinquante mille manifestants au Folgoët ! Quel triomphe ! On chantait la *Marseillaise* et on criait : La Bretagne, debout contre les tyrans !

Tout avait été machiné et orchestré par d'habiles metteurs en scène. Au théâtre, on ne fait pas mieux. La Bretagne devait fournir

300.000 hommes au général de Castelnau, soutenu à Paris par les troupes d'une division de fer. Les bourgeois en étaient impressionnés et les femmes tout émues.

Le Citoyen s'évertuait à soutenir que les rangs de la foule des manifestants étaient composés en grande partie de gens contraints et qu'il ne fallait voir dans ces exhibitions qu'une apparence et une promenade du dimanche.

Les journaux conservateurs s'indignaient à cette annonce et s'opposaient bruyamment à cette soutenance de thèse.

Qui avait tort et qui avait raison ?

Le suffrage universel a parlé et il faut bien reconnaître que la thèse du Citoyen était la vraie.

Dans sa sagesse, l'électeur a dit aux curés : « Tenez vous bien sages, laissez-moi vivre et travailler en paix. J'en ai mare de vos manifestations. »

Et voilà pourquoi le pays, aussi bien en Bretagne que dans le reste de la France, a voté pour les candidats du *progrès*, de l'*ordre* et de la *paix*, contre les chouans et contre les communistes.

Le Citoyen, 7 mai 1925 (après élections municipales du 3 mai 1925)



88888888888888